

Port-Colborne et Thorold, \$50,000 ; élévateur à Port-Colborne, \$400,000 ; amélioration à l'entrée de Port-Colborne, \$250,000 ; enlever les piles centrales et reconstruire les ponts aux rues Niagara et Queenston, Sainte-Catherine, \$70,000 ; enlèvement d'obstacles et autres améliorations (à voter de nouveau, \$50,000), \$60,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour chenal Nord:—Formation du chenal et construction du barrage entre les Galops et l'île Adams (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Rapide Plat:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Pointe-Farran:—Agrandissement, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Achat d'une maison de W. H. Johnson (somme supplémentaire), pour l'année finissant le 30 juin 1905.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux—canal Lachine:—Elargir la chaussée au bassin d'aval, \$49,000 ; achever les travaux de pavage de la rue Mill (à voter de nouveau), \$3,500 ; reprise en sous-œuvre des murs le long des bassins, \$3,000 ; exhausser le hangar No 1, bassin de Saint-Gabriel, \$2,000 ; reconstruction du bassin de radoub de Tate, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de la Trent:—Achever la reconstruction du barrage à Peterboro, \$7,000 ; abaisser le radier et le seuil de l'écluse à Peterboro, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Beauharnois:—Reconstruction du déversoir à Valleyfield, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Chambly:—Construction d'un débarcadère à Saint-Jen (à voter de nouveau), \$5,500 ; macadamiser  $2\frac{1}{4}$  milles de chemin (achèvement), \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Murray:—Achèvement de la clôture en fil de fer et plan de terrain, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal de Soulanges:—Réparations des berges, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal des Galops:—Boucher une fuite dans la berge, \$20,100 ; réparations au paravant en pierre, Iroquois, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour écluse de Saint-Ours:—Enlever les vieux piliers et nettoyer l'entrée d'aval de l'écluse, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour canal Welland:—Réparer les fondements de l'écluse de Port-Maitland (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000 ; prolonger le ponceau à Welland, \$4,000 ; nouvel aménagement du chantier, des postes et des ateliers de réparation à Port-Dalhousie (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Appointements d'ingénieurs, de dessinateurs, de com-